

« Le climat n'est pas à la résolution des conflits »

Une réflexion s'impose sur les événements du printemps 2012, dit l'avocate Sibel Ataogul, aux premières loges de la contestation du règlement P-6 limitant le droit de manifester

LISA-MARIE GERVAIS

Il a changé le *modus operandi* et la face même des manifestations en prohibant les masques. Et a fini par avoir la tête d'Anarchopanda. Visant à garantir la sécurité de tout citoyen, rappelle la première ministre Pauline Marois, le règlement P-6, qui fait l'objet d'une contestation en Cour supérieure, est de plus en plus décrié sur la place publique.

Aux premiers rangs de ce mouvement d'opposition: l'avocate Sibel Ataogul, cofondatrice de l'Association des juristes progressistes (AJP), qui lutte pour la justice sociale. «Pour nous, c'est un règlement complètement loufoque, critique-t-elle sévèrement. À certains égards, ce règlement contient des dispositions pires que la loi 12 [ou projet de loi 78].» L'AJP est derrière la mise sur pied d'une vaste coalition de plus d'une soixantaine de membres, dont plusieurs syndicats et associations étudiantes, pour demander l'abrogation de P-6. Elle a aussi



PEDRO RUIZ LE DEVOI

VOIR PAGE A 8 : CONFLITS

L'avocate Sibel Ataogul, cofondatrice de l'Association des juristes progressistes

CONFLITS

SUITE DE LA PAGE 1

convaincu des élus de Projet Montréal de présenter ce lundi une motion au conseil municipal pour en exiger l'abolition immédiate.

Récapitulons. Créé il y a plus d'une décennie, P-6, de son petit nom, est le *Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public*. Certains articles ont toutefois été modifiés au printemps 2012 par la Ville de Montréal, en même temps que la loi spéciale du gouvernement Charest était adoptée.

La nouveauté? On oblige désormais les participants à une manifestation à fournir le trajet — «Au préalable de sa tenue, le lieu exact et l'itinéraire d'une assemblée, d'un défilé ou autre attroupement doit être communiqué au directeur du Service de police ou à l'officier responsable» — et leur interdit de se couvrir le visage — «Il est interdit à quiconque participe ou est présent à une assemblée, un défilé ou un attroupement sur le domaine public d'avoir le visage couvert sans motif raisonnable, notamment par un foulard, une cagoule ou un masque». Les amendes vont de 500\$ à 1000\$, mais peuvent atteindre 3000\$ en cas de récidive.

Un règlement arbitraire

L'avocate en droit du travail chez Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino déplore avec véhémence le caractère «arbitraire» de l'application du règlement, qui a servi à inculper plus de 1000 personnes depuis mars 2011, selon le Collectif opposé à la brutalité policière. «C'est une carte blanche qu'on donne à la police», soutient

Sibel Ataogul en cinq dates

Décembre 1979: Naissance en Turquie.

Août 1989: Arrivée au Canada.

Mal 2004: Devient membre du Barreau.

2006: Début de son implication pour Québec solidaire dans Mercier.

2010: Cofonde l'Association des juristes progressistes.

M^{me} Ataogul, membre de Québec solidaire et ancienne collaboratrice d'Amir Khadir dans la circonscription de Mercier. Elle dénonce les propos du chef du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent, qui a laissé entendre la semaine dernière que la police n'exigerait pas qu'un itinéraire soit fourni lors des célébrations des amateurs de hockey ou d'autres événements sportifs sous le prétexte qu'ils sont «spontanés». «C'est un dérapage, extrêmement arbitraire, c'est l'un des grands problèmes du règlement», note-t-elle.

M^{me} Ataogul souligne qu'il existe déjà des dispositions dans le Code criminel qui prévoient sévir en cas de violence, donnant notamment le pouvoir à la police de déclarer un attroupement illégal et de le disperser. Elle s'explique donc mal que P-6 sévise même en cas de manifestation pacifique. «Actuellement, on réprime et déclare illégales des manifestations de gens qui sont complètement pacifiques et qui ne commettent aucun méfait. On les capture en souricière et les détient pendant des heures sans même leur permettre d'aller aux toilettes.»

L'avocate dans la jeune trentaine constate que dans certaines grandes villes, notamment Paris, et même dans certaines municipalités canadiennes, les règlements similaires ne sont pas aussi sévères. «On a fait des vérifications et à Paris, en temps de crise, on ne distribue pas tout plein d'amendes aux manifestants. Montréal n'est pas plus violente que Paris», indique-t-elle.

Sibel Ataogul se dit aussi «interpellée» par la disposition interdisant les masques. «Que fait-on dans les défilés pour la fierté gay où plusieurs personnes ne veulent pas s'afficher comme homosexuelles par crainte d'être reconnues par leur employeur, parce qu'elles n'ont pas encore fait leur coming out? On leur interdit de se couvrir le visage», souligne-t-elle, souhaitant démontrer l'absurdité du règlement.

Respecter le droit

Comme membre du barreau défendant les plus grands principes de la justice et du droit, la jeune avocate d'origine turque ne critique pas l'essence même de P-6 ni son objectif, mais plutôt les moyens. «Bien sûr que je veux que les manifestations se déroulent pacifiquement et dans le calme, mais là, ça n'a rien à voir. On veut le trajet alors qu'on sait qu'il y a des manifestations complètement spontanées. Tout ça va finir par mener à la dissuasion générale de manifester», croit-elle.

Sibel Ataogul n'invite pas non plus à la désobéissance civile. «Nous sommes des avocats et des avocates, et notre approche est d'utiliser les canaux démocratiques et de mobiliser dans le respect de la loi. On veut éduquer les gens pour qu'ils comprennent ces dérapages avec P-6. On a un point de vue juridique, mais également social», insiste-t-elle.

Fondé en 2012, l'AJP, qui compte maintenant plus de 100 membres, est l'un des rares rassemblements d'avocats, de juristes et d'étudiants à épouser des causes socialistes, plus à gauche. «On trouvait qu'il y avait un vide au niveau des véhicules des valeurs progressistes et de compréhension critique», explique M^{me} Ataogul. Elle ne cache pas ses sympathies socialistes, mais se défend d'être le mouton noir du milieu. «Je ne pense pas qu'on soit mal vus. On peut adopter les causes qu'on veut. On a bien des confrères et consœurs qui sont candidats dans des partis politiques.»

Selon elle, retrouver la paix sociale passera par une vaste réflexion sur les événements du printemps 2012. «On doit se poser des questions sur la police et sur ce qui a été fait pour assurer la sécurité. Au Québec, on n'a pas de mécanisme d'enquête indépendante, c'est la police qui enquête sur la police. On se pose des questions sans qu'il y ait jamais de blâme», souligne-t-elle. «En même temps, on a le règlement P-6 qui crée d'autres tensions. Le climat n'est pas à la résolution des conflits. Il faut que ça change.»

Le Devoir

L'ASSE appelle à l'aide

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) fait un appel aux dons afin de pouvoir aider les personnes qui souhaitent contester les constats d'infraction qu'elles ont reçus lors des récentes manifestations. L'association a dépensé plus de 100 000\$ en frais de justice depuis 2012, selon son porte-parole, Jérémie Bédard-Wien. L'ASSE met aussi en ligne un site Web participatif sur lequel les Québécois pourront publier des photos et des messages afin de dénoncer le règlement P-6 qui encadre les manifestations à Montréal.

Bahador Zabihyan
Le Devoir